

FFP Bretagne - FNARS - AFPA - Réseau des Greta

Suite de la conférence des organismes de formation Conseil régional de Bretagne 23 novembre 2011

À l'attention d'Henri Simorre, Directeur de la formation tout au long de la vie et Julie Baucher, chef de service du SPAQ.

Nous vous remercions de la qualité des échanges lors de notre rencontre du 23 novembre qui a permis de réactiver cette instance de concertation tout à fait utile. La composition prévue (les organismes de formation représentés par leurs réseaux) et le rythme annuel de 2 réunions techniques et 2 réunions politiques en présence de la Vice-présidente nous semblent adaptés. La structuration du travail de cette conférence avec un ordre du jour établi et des comptes rendus publics devraient contribuer à la transparence nécessaire d'une telle instance et à développer une logique de co-construction.

SUR LES ÉVOLUTIONS DU DRIP

Les évolutions du DRIP que vous nous ont avez présentées, n'appellent pas de remarques particulières et nous y souscrivons. Nous ne relevons pas de difficulté de principe à pouvoir les mettre en œuvre. Toutefois, nous pensons que, sans être recherchées systématiquement, des articulations avec Compétences Clés doivent demeurer sur les différentes prestations pour pouvoir individualiser tel ou tel parcours. Enfin, nous avons bien noté que la prestation d'accompagnement à la qualification n'était pas encore entièrement définie et que certaines questions demeuraient en suspens.

En fin de réunion, nous avons abordé le financement et les modalités d'achat des prestations et nous souhaitons confirmer et préciser nos propos.

SUR LE FINANCEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations du DRIP sont d'une mise en œuvre bien plus complexe qu'une action qualifiante calée sur un référentiel de certification.

Elles sont financées actuellement, d'une part, au travers d'un coût moyen centre et entreprise et, d'autre part, en tenant compte d'une part fixe et d'une part variable. Dans les hypothèses évoquées, vous envisagez une rémunération à l'heure-stagiaire et uniquement centre.

Cette hypothèse appelle de notre part trois réflexions :

- financer la période de mise en œuvre de l'alternance en entreprise par le stagiaire, c'est lui reconnaître son statut formatif. Nos organismes et nos équipes pédagogiques y sont particulièrement attachés. Les cahiers des charges peuvent préciser les exigences minimum sur ce point.
- le système actuel donne une souplesse de construction et d'ajustement des parcours et participe pleinement d'un fonctionnement pédagogique en plate-forme. Le fait de faire coexister une enveloppe heure-centre rémunérée et une enveloppe heure-entreprise non rémunérée risque de réduire ces deux leviers.
- le système de double pilotage sera de nature à rigidifier le système. Un financement sur la base de la seule heure-stagiaire centre va avoir des incidences sur l'organisation pédagogique : moins d'individualisation, moins d'immersion en entreprise, plus de standardisation des parcours.

Par exemple, un jeune sur une PPS, aurait intérêt en raison d'une perspective de contrat de pro, de prolonger un stage en entreprise, alors que les autres stagiaires seraient en centre. Le modèle de paiement proposé pénalisera économiquement l'organisme qui risque d'être moins enclin à l'adaptation de ce parcours. L'une des richesses du DRIP est sa souplesse, ne la perdons pas.

Par ailleurs, les part-fixe et part-variable ont été créées pour amortir les effets de variations d'effectifs et renforcer la capacité d'adaptation de nos organismes. Ce système a permis, et particulièrement sur les petits territoires, de maintenir des actions pour lesquelles le recrutement était déficitaire et qui n'auraient pas eu lieu sans cela.

Il nous paraît nécessaire que les caractéristiques des publics qui génèrent des comportements de type absentéisme, abandon, soient pris en compte. Rappelons que notre mission de développement de l'employabilité est, notamment, de les conduire au présentéisme. Le temps consacré à la recherche et à la remobilisation des décrocheurs nécessite des moyens qui ont un coût.

Le mode de financement du DRIP doit prendre en compte ces parcours chaotiques faits d'errance, d'hésitation et de retour éventuel sur la prestation, caractéristique des difficultés de vie des publics « prioritaires ».

Cette modalité de part-fixe et part-variable, initialement proposée par la Région, a fait, à l'époque, l'objet d'une concertation étroite avec les organismes de formation, dans le souci commun de leur garantir un mode de financement adapté. C'est grâce à cet accord que nos organismes ont pu mettre en place une organisation cohérente, inscrite dans la continuité.

SUR LES MODALITÉS D'ACHAT

Si un cadre de réponse technique est facilitant pour les organismes de formation (qui maîtrisent mieux ce qui est attendu) et pour les instructeurs, il doit être suffisamment ouvert pour que des démarches pédagogiques différentes puissent trouver leur expression autrement que dans des tableaux. Un tableau déroulé modulaire ne dit pas tout, loin s'en faut, des processus pédagogiques réellement mis en œuvre.

Nous avons évoqué, en particulier, pour les dispositifs importants à entrées et sorties permanentes la difficulté, dès la réponse à l'appel d'offres, de chiffrer nominativement les temps d'intervention des formateurs par module, puisque ces temps dépendent des flux, de leur variation, des parcours différenciés, des problématiques spécifiques des publics qui impactent les plannings. Par contre ceci ne nous empêche pas de présenter les compétences mobilisables sur la prestation.

Sur le critère du prix, si, comme nous en avons échangé, la formule « dynamique » de cotation du prix telle qu'appliquée dans le cadre du PBF n'explique pas à elle seule la tendance baissière des prix d'achat, elle donne un écart très élevé même sur des différences de prix faibles et rend quasi impossible la compensation par les critères qualitatifs. Le prix devient, donc, un élément surdéterminant de l'achat. Aussi, comme le fait par exemple la Région Pays de la Loire, nous formulons le souhait qu'une formule proportionnelle (prix le moins cher (hors pris anormalement bas) / prix noté X (poids du prix dans la cotation) soit appliquée et annoncée dans le règlement de consultation.

Sur la cotation du prix il nous semble qu'un financement de la prestation à l'heure stagiaire (coût moyen centre/ entreprise) n'empêche pas une comparaison des offres au regard d'un coût moyen de parcours rapporté à l'heure en centre.

Une expérience construite et capitalisée renforce la probabilité d'une action de formation de qualité. C'est pourquoi nous réaffirmons l'intérêt de prendre en compte l'expérience antérieure au sens large comme élément de choix des opérateurs.

Enfin, nous avons évoqué la charge de travail conséquente que les organismes auront pour répondre à l'ensemble des prestations dans le délai annoncé de 7 semaines. Nous renouvelons notre souhait qu'il soit envisagé un appel d'offres en deux temps, qui tienne compte de la fin des conventions en cours (fin octobre pour les PPE).

Nous vous laissons transmettre ces éléments à Madame Bréard et restons à votre disposition pour prolonger, si vous le souhaitez, ces échanges que nous voulons constructifs.